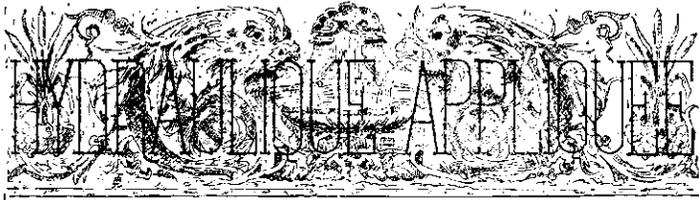


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

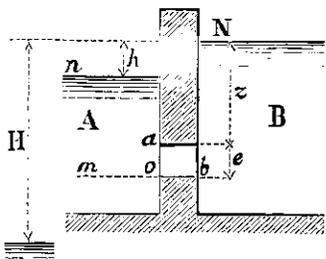


LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Il est intéressant d'étudier le cas particulier où plusieurs usines sont alimentées par la même prise d'eau ou la même chute; il s'agit, dans ce cas, de répartir la puissance hydraulique entre les divers usiniers, proportionnellement aux droits de chacun d'eux.

Soit B le canal de prise d'eau ou bief d'amont commun, A l'un



des canaux d'aménée à l'usine correspondante; O l'orifice d'alimentation ménagé dans le mur de retenue ou barrage qui détermine la grandeur de la chute H au-dessus du niveau dans le canal de fuite, faisant suite aux récepteurs hydrauliques; N le niveau d'amont qui

doit être maintenu constant ou sensiblement constant soit à l'étiage, soit en eaux moyennes.

Si nous désignons par e , la hauteur de l'orifice O pendant la période d'étiage, par Z la hauteur du niveau d'amont au-dessus du bord supérieur a de l'orifice, le seuil b sera situé au dessous du niveau d'amont, à une profondeur $Z + e$.

Remarquons que l'eau ne peut s'écouler du bief d'amont dans le canal d'aménée, par l'orifice O, qu'à la condition qu'il se produise une certaine dénivellation h en A, car l'écoulement se produit justement en vertu de la différence h des niveaux N et n de part et d'autre du barrage¹.

Il en résulte que plus le niveau n sera abaissé dans le canal d'aménée à l'usine, plus h sera grand et plus le débit de l'eau à travers l'orifice O sera considérable. Mais, d'autre part, la chute réelle, utilisable qui est égale à $H - h$ sera diminuée d'autant et sera d'autant plus petite, par conséquent, que la dénivellation h sera plus grande.

On voit ainsi que les mêmes circonstances qui tendent à augmenter le débit ont pour effet de diminuer la chute utilisable; si la chute était maximum et égale à H, la dénivellation h serait nulle et le débit réduit à zéro; si au contraire la dénivellation était égale à H, il n'y aurait plus de chute et, dans les deux cas, la puissance serait nulle. On conçoit donc qu'il doit exister une dénivellation intermédiaire correspondant à une chute et à un débit donnant le travail moteur maximum auquel chaque usinier peut prétendre, d'après les droits qui lui sont acquis.

Dans tous les cas, il est certain qu'on obtiendra le débit maximum quand l'eau dans le canal d'aménée sera maintenue au niveau du seuil $m b$. Dans ces conditions, il est évident que la position du seuil donnant avec ce débit maximum la puissance la plus élevée correspondra à la puissance maximum que l'on puisse obtenir.

Soit donc $(Z + \frac{e}{2})$ la charge au-dessus du centre de gravité de l'orifice; le niveau dans le canal d'aménée étant maintenu au seuil m , la hauteur de chute disponible sera réduite à $(H - Z - e)$ et le travail moteur de la chute qui est proportionnel au débit et à la hauteur de chute sera finalement proportionnel au produit :

$$(H - Z - e) \times \sqrt{Z + \frac{e}{2}}$$

On peut mettre cette expression sous une autre forme en posant :

$$x = Z + \frac{e}{2}$$

d'où :

$$Z = x - \frac{e}{2}$$

ce qui fait :

$$(H - x - \frac{e}{2}) \times \sqrt{x}$$

Or on démontre par le calcul que ce produit et par conséquent le travail prennent leur valeur maximum quand on donne à x la valeur :

$$x = \frac{2H - e}{6}$$

D'où, portant cette expression dans Z , on obtient :

$$Z = \frac{H - 2e}{3}$$

et :

$$Z + e = \frac{H + e}{3}$$

La hauteur $Z + e$ déterminera la profondeur du seuil des orifices commune à toutes les prises d'eau des diverses usines, et pendant la saison d'étiage la hauteur de cet orifice sera e . Mais pendant les grandes eaux, on devra ouvrir l'orifice de manière à amener son bord supérieur jusqu'à la hauteur du niveau N qui doit être maintenu constant, si l'on ne veut pas perdre de l'eau par le déversoir et les vannes de décharge du bief d'amont.

Il faudra dans tous les cas que la largeur l des orifices de chaque usine, dont nous n'avons pas encore parlé, soit fixée de manière à fournir à chaque usinier la part à laquelle il a droit dans le débit total du cours d'eau.

Soit Q ce débit à l'étiage et Q' pendant les grandes eaux et de même q et q' les fractions dues à l'usine considérée; on pourra poser la proportion :

$$\frac{q'}{q} = \frac{Q'}{Q} = K$$

d'où :

$$q' = K \times q$$

en désignant par K le rapport des débits à l'étiage et pendant la période des grandes eaux.

À l'étiage, la dépense pour chaque orifice et par seconde sera :

$$m \times l \times e \times \sqrt{2g \times (x + \frac{e}{2})} = q$$

Dans la période des hautes eaux, l'orifice, étant ouvert jusqu'au niveau N, fonctionne, comme on dit, sans tête d'eau, à la manière d'un déversoir, le débit sera alors donné par l'expression :

$$m' \times l \times (x + e) \times \sqrt{2g \times (x + e)} = q' = K \times q$$

Dans ces deux égalités m et m' sont les coefficients de contraction

¹ Voir la Construction lyonnaise du 16 octobre 1897.

correspondant respectivement à l'ouverture e et $(x + e)$ de l'orifice ; m' et m ont pour valeurs moyennes 0,44 et 0,65, de sorte que le rapport $\frac{m'}{m} = \frac{0,44}{0,65} = 0,68 = U$ peut être considéré comme constant ; on peut donc poser $m' = 0,68 m = U \times m$.

Les deux quantités inconnues dans les égalités q et q' sont e et l ; on peut tirer e de la première égalité et porter sa valeur dans la seconde ; tous calculs et réductions effectués, on trouve :

$$(9 K^2 + 2 U^2) \times e^3 + 6 H \times (U^2 - 3 K^2) \times e^2 + 6 U^2 \times H^2 \times e + 2 U^2 \times H^3 = 0$$

Cette relation permet de calculer e par approximations successives.

Dans le cas particulier où $K = 1$ et $Q = Q'$, c'est à-dire lorsque le débit du cours d'eau est constant, les deux relations précédentes n'en font qu'une puisqu'on a aussi $q = q'$; or, une seule relation ne permettant pas de déterminer deux inconnues, on pourra se servir uniquement de la première ; en donnant à e une valeur arbitraire, on en déduira la valeur de l correspondant au débit voulu q .

On remarquera toutefois que les valeurs de e ne sont pas illimitées ; elles doivent être comprises entre 0 et $\frac{H}{2}$, car e doit être nécessairement supérieur à 0, mais ne peut être supérieur à $\frac{H}{2}$; pour cette dernière valeur, en effet, on aurait :

$$Z = \frac{H - 2e}{3} = \frac{H - H}{3} = 0$$

c'est-à-dire que le niveau N serait descendu jusqu'au bord supérieur de l'orifice et pour une valeur un peu plus grande, il descendrait en dessous, ce qui est inadmissible.

Prenons, pour application numérique du cas général : $K = 1,41$, d'où $K^2 = 2$; $u^2 = 0,45$; $H = 1$; l'égalité précédente deviendra :

$$(9 \times 2 + 2 \times 0,45) \times e^3 + 6 \times (0,45 - 3 \times 2) \times e^2 + 6 \times 0,45 \times e + 2 \times 0,45 = 0$$

où

$$18,9 e^3 - 33,3 e^2 + 2,7 e + 0,9 = 0$$

ce qui peut s'écrire :

$$33,3 e^2 = 18,9 e^2 + 2,7 e + 0,9$$

ou encore :

$$e^2 = 0,57 e^2 + 0,081 e + 0,027$$

Faisons d'abord $e = 0,22$ dans le second membre ; il viendra :

$$e^2 = 0,0045 + 0,0162 + 0,027 = 0,048$$

d'où

$$e = 0,220$$

En portant de nouveau cette valeur dans le second membre de l'égalité on trouverait $e = 0,223$, c'est à-dire une valeur assez voisine de celle admise en second lieu, pour qu'on puisse la considérer comme exacte.

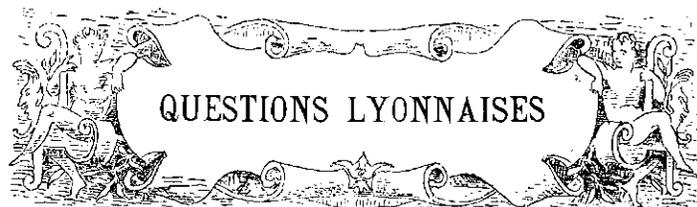
Ayant ainsi déterminé e , la valeur de l se déduira de l'une ou l'autre des relations en q ou q' , de manière à fournir à chaque usinier, dans les conditions précitées, le volume d'eau auquel il a droit.

Il n'y aura pas à craindre, d'ailleurs, que l'un des intéressés puisse scutirer une quantité d'eau supérieure à celle qui lui revient dans le partage, puisque l'on a choisi pour le niveau n réglementaire dans chacun des canaux d'aménée le seuil même de l'orifice ; il en sera de même pour les grandes eaux où l'orifice est ouvert au maximum jusqu'au niveau N du bief d'amont.

Pour les débits intermédiaires entre l'étiage et les grandes eaux, il est évident que les vannés de prise d'eau devront toutes être élevées à la même hauteur, pour qu'aucun des usiniers ne soit lésé dans ses intérêts.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



LES TRAVAUX DE L'ANCIEN CONSEIL MUNICIPAL

La nouvelle Municipalité étant maintenant élue, nous pouvons apprécier l'œuvre de l'ancien Conseil municipal sans paraître faire de réclame ou de critique électorale.

Nous reconnaissons bien volontiers que la dernière assemblée est une des meilleures parmi celles qui se sont succédé à l'hôtel de ville et que, suivant l'expression de M. Gailleton, elle a su faire peu de bruit et beaucoup de besogne.

Cela tient, évidemment, à ce que nos édiles se sont soigneusement abstenus de mêler la politique aux affaires municipales et que, privés du contact de personnalités intrigantes ou brouillonnes, ils ont pu gérer pour le mieux les affaires de la Ville sans autre préoccupation que le désir de bien faire.

L'œuvre de ces quatre dernières années est certainement considérable, et nous souhaitons, pour la période qui va suivre, le même labeur fécond de la part de nos nouveaux conseillers.

Ils trouvent les finances municipales dans une situation très prospère, avec des disponibilités relativement très importantes et qui ont été réservées à l'exécution de travaux extraordinaires, tels que la suppression des passages à niveau, la mise en état de viabilité des terrains militaires, la construction du Lycée de jeunes filles, les prolongements du cours Charlemagne et de la rue de Belfort, l'élargissement des rues de Trion et Saint-Pierre-de-Vaise, l'achèvement de l'hôtel des invalides du travail, l'installation de l'éclairage électrique, etc., etc., travaux qui n'ont pas été compris dans le dernier emprunt.

Nous ne rappellerons pas toutes les études et affaires suivies par l'ancien Conseil ; mais, parmi les projets adoptés ou mis à exécution et les décisions importantes qui ont été prises, nous signalerons seulement les questions rentrant plus spécialement dans le cadre de notre journal.

Nous indiquerons d'abord ce qui concerne l'architecture et les bâtiments communaux et continuerons notre revue par les divers autres services, voirie, eaux, tramways, etc., etc., en citant sommairement le rapport de la municipalité défunte.

Architecture et Bâtiments communaux

Le développement de nos services publics et la construction de nouveaux édifices pour l'enseignement à tous les degrés ont rendu nécessaire la réorganisation de notre service d'architecture ; il était, en effet, devenu impossible, avec les anciens cadres, de continuer à assurer d'une façon convenable la surveillance et l'entretien de bâtiments dont le nombre et l'importance se sont considérablement accrus pendant ces vingt dernières années. La dépense supplémentaire qu'a nécessitée cette réorganisation s'est élevée à 45.000 francs.

Nous énumérerons succinctement les principaux travaux exécutés, entrepris ou étudiés pendant ces quatre dernières années, soit par notre service municipal d'architecture, soit par des architectes privés opérant pour le compte de la Ville.

Hôtel de Ville. — Il a été procédé dans cet édifice : 1° à l'installation de l'éclairage électrique dans la salle du Conseil municipal et ses annexes, dans les bureaux du rez-de-chaussée et dans les salons du premier étage ; 2° à la fourniture d'un mobilier pour la nouvelle salle des séances du Conseil ; 3° à l'installation d'un service de chauffage à vapeur ; 4° aux réparations des toitures et des souches de cheminées de l'aile nord ; 5° à la construction et l'installation d'une marquise mobile à l'entrée principale pour les fêtes et réceptions. La restauration de l'Hôtel de Ville, comprenant notamment le grand escalier d'honneur et les salons de réception, la fourniture et la restauration du mobilier des salons, la réfection de la char-

peut et de la toiture du bâtiment central et la restauration de la façade du beffroi, ont également fait l'objet d'études complètes dont l'exécution a dû être ajournée par suite d'insuffisance de ressources.

Mairie du V^e arrondissement — La bibliothèque a été transférée dans un autre local pour permettre l'agrandissement de la salle des mariages avec création d'une salle d'attente pour le public. Il a été procédé, en outre, à la restauration générale des façades et cages d'escalier.

Palais des Arts. — L'utilisation des locaux laissés libres dans ce bâtiment, par suite du départ de la Faculté des lettres, a fait l'objet d'un avant-projet qui a été approuvé par délibération du 25 octobre 1898. Mais, dans l'intervalle, on a dû provisoirement installer dans une partie de ces locaux quelques classes du Lycée de jeunes filles. Ce n'est donc que lorsque le nouveau Lycée de jeunes filles sera construit qu'il sera possible de reprendre l'examen de cette question, qui comporte l'agrandissement de nos musées et des services actuellement à l'étroit dans le Palais des Arts.

Grand-Théâtre. — Le projet relatif à la création d'un escalier au sud-est, destiné à desservir la scène, les foyers de la danse, loge des choristes, magasins d'accessoires et de costumes, etc., a été exécuté pendant les vacances de 1897.

Conservatoire de musique et salle d'exposition et de concerts. — Le Conseil a approuvé, dans sa séance du 3 avril dernier, le projet définitif de cette construction et les travaux, évalués à 1.090.000 francs, pourront en être entrepris dès que les terrains destinés à le recevoir auront été débarrassés des anciennes maisons qui les recouvrent.

Faculté de médecine et des sciences. — Des travaux importants, payés par l'Etat, ont été exécutés dans cet édifice pour l'installation de tous les services de la Bibliothèque universitaire.

Facultés de droit et des lettres et Administration académique. — Les travaux de construction de cet édifice, commencés en 1890, ont été définitivement liquidés en 1898.

Ecole du service de santé militaire. — Il a été procédé à la liquidation de l'entreprise générale de la construction de cet important édifice. Des pourparlers sont actuellement engagés avec l'Etat pour les travaux complémentaires que nécessitent l'extension du casernement et le transfert de la station mécanique. Les projets étudiés dans ce but par le service d'architecture donneront lieu à une dépense d'environ 350.000 francs.

Lycée de jeunes filles. — La construction de ce lycée, depuis si longtemps attendue, est enfin entrée dans la voie de la réalisation. Le projet établi par M. l'architecte Delorme, à la suite du concours de 1898, a reçu l'approbation des autorités compétentes; les terrains ont été acquis et on n'attend plus, pour mettre la main à l'œuvre, que la ratification par le Ministre des traités passés avec les entrepreneurs.

Nouveau Lycée de garçons. — L'insuffisance du Lycée actuel vous a décidés à voter la création d'un nouveau Lycée de garçons qui sera édifié dans le voisinage du parc de la Tête-d'Or. A la suite de laborieuses négociations, nous sommes parvenus à nous entendre avec l'Administration des domaines pour l'acquisition des terrains nécessaires. Les études du projet de construction, qui ont été confiées à M. l'architecte Rogniat, sont très avancées et pourront être soumises prochainement à l'approbation de nos successeurs.

Groupes scolaires. — La construction et l'aménagement de maisons d'école ont fait l'objet de vos constantes préoccupations. Vous avez poursuivi avec méthode le plan tracé par vos devanciers et qui consiste à doter notre Ville d'établissements spéciaux d'enseignement primaire, de façon à remplacer progressivement nos anciennes écoles en location, le plus souvent malsaines et incommodes, par des bâtiments propres, clairs et bien aérés, pourvus de toutes les installations que nécessite l'instruction, le bien-être et l'hygiène de nos enfants. Vous avez, dans cet ordre d'idées, approuvé l'exécution des travaux ci-après : construction d'un groupe scolaire rue Bellecombe; agrandissement du groupe scolaire des Calattes, à la Mouche; exhaussement de deux étages du groupe scolaire des rues Jarente et d'Auvergne; construction d'un préau couvert et d'un ouvroir au groupe de l'avenue des Ponts; réparations générales dans vingt-sept groupes scolaires et à l'école de filles rue Saint-Michel; construction d'un groupe dans le quartier de la Martinière. La construction d'un groupe scolaire dans le centre du II^e arrondissement n'a pu être définitivement résolue; mais cette question reste à l'étude et sera certainement reprise par nos successeurs, de même que les projets relatifs à l'édification de maisons d'école dans les quartiers Saint-Jean et Saint-Paul, rue du Cha-

peau-Rouge, rue du Tunnel, rues de Créqui et de Bonnel, qui ont été étudiés par le service municipal d'architecture.

Je dois signaler ici l'inauguration des groupes scolaires récemment édifiés rue Pierre-Corneille, place des Pénitents-de-la-Croix, à Monplaisir, à la Mouche, à Montchat et rue Bellecombe.

Colonie de vacances du Servavin. — En vue de satisfaire aux exigences du fonctionnement de la colonie scolaire des vacances, pour les enfants des écoles municipales de Lyon, vous avez voté un projet complet comportant la construction d'un bâtiment annexe et la réparation de l'ancien. Ces travaux, qui ont été terminés en 1898, ont donné lieu à une dépense d'environ 77.000 fr.

Abattoir et marché aux bestiaux de Vaise. — D'importants travaux ont été exécutés en vue de l'aménagement de ces deux établissements. Nous signalerons notamment, au marché : l'installation de chaînes entre les piliers soutenant les barres d'attache du marché; à l'abattoir : la reconstruction d'un bâtiment incendié et la réfection de l'éclairage au gaz. Un projet concernant l'agrandissement de la charcuterie et le déplacement des triperics, ainsi que la construction d'annexes sur le terrain contigu à l'abattoir, nouvellement acquis par la Ville, a été préparé par le service de l'architecture et sera exécuté prochainement.

Abattoir de la Mouche. — La construction de cet abattoir, qui doit remplacer celui de Perrache, a été définitivement approuvée en principe par le Conseil municipal et par l'autorité supérieure; on s'occupe activement de l'acquisition des terrains, et le projet de construction, préparé par les services compétents, est en voie d'achèvement. Les voies et moyens étant assurés par l'inscription au budget des crédits nécessaires, les travaux pourront être entrepris dès que le projet définitif aura été approuvé.

Construction d'une morgue. — Le bateau sur lequel est actuellement édifiée cette construction menaçant ruine, vous avez récemment décidé de transférer cet établissement dans une construction à établir contre le mur de clôture est de la Faculté de médecine.

Orphelinat municipal de jeunes filles. — Il a été procédé dans cet établissement à la construction d'un mur de clôture, d'une fosse à fumier, d'un préau couvert et d'une buanderie. Ces divers travaux ont donné lieu à une dépense de 33.700 fr.

MONUMENTS PUBLICS

Buste de Pierre Dupont.

Statue du sergent Blandan.

Monument Carnot. — Le monument, élevé sur la place de la République à la mémoire du regretté président Carnot, n'a pu être terminé à temps pour que son inauguration puisse avoir lieu au cours de notre mandat. Les retards apportés à l'érection de cette œuvre artistique sont malheureusement inhérents au mode de concours et d'adjudication publique qui ont été employés pour son édification.

Buste de Gaspard André, monument Burdeau. — Vous avez accordé des subventions importantes aux Comités qui se sont constitués pour honorer la mémoire de ces deux Lyonnais célèbres à divers titres.

TRAVAUX NEUFS ET ACQUISITIONS D'IMMEUBLES

Les dépenses extraordinaires pour travaux neufs et acquisitions d'immeubles se sont élevées de 1896 à 1899 inclus à la somme de 10.404.081 fr.

Les dépenses extraordinaires de la période de 1892 à 1895 n'atteignaient que 5.744.000 francs; elles ont donc presque doublé dans un même laps de temps.

ÉGOUTS

La longueur des nouveaux égouts, établis dans la Ville au cours de cette gestion atteint 18 000 m. 58 centimètres.

D'autre part, pour les besoins de divers services, on a créé, en dehors de la Ville 1165^m25, qui ne figurent pas dans la longueur totale des nouveaux égouts donnée ci-dessus, ce qui porte à 19.165 mètres la longueur totale des nouveaux égouts créés.

CHAUSSÉES

Il a été construit une surface totale de 95.095 m. 55 d. carrés de chaussées, dont 56.620 mètres carrés en pavés d'échantillon, 18.900 m. 39 d. carrés en cailloux roulés et étetés et 19.574 m. 40 d. carrés en empierrement.

Les chaussées en pavés d'échantillon ont été établies :

Au I^{er} arrondissement : Dans les rues d'Alsace, des Chartreux, Marceau, Pierre-Dupont, de Provence et Tolozan.

Au II^e arrondissement : Dans les rues de l'Abbaye-d'Ainay, Adélaïde-Perrin, Condé, Pazzi, Remparts-d'Ainay, Saint-Louis, Savoie, d'Amboise, Belle-Cordière et rue et place de la République.

Au III^e arrondissement : Dans les rues Moncey, Servieat et Paul-Bert.

Au IV^e arrondissement : Dans les rues Dumenge, du Pavillon, Hénon, Denfert-Rochereau, boulevard de la Croix-Rousse et grande rue de Cuire.

Au V^e arrondissement : Dans les rues de la Claire et Jouffroy.

Au VI^e arrondissement : Dans les rues de Sèze, Vendôme, Godefroy et Saint-Pothin.

Les chaussées en cailloux roulés et étêtés ont été établies dans les rues de Béarn, de Bonnel, Davout, de Marseille, de la Méditerranée, boulevard du Sud, rues de l'Abondance, de la Bannière, de la Buire, des Champs, du Lac, Chazière et rues ouvertes à Serin.

Ont été pourvues de chaussées en empierrement : la rue Hénon, les boulevards du Nord, Montgolfier et des Brotteaux et les rues adjacentes.

TROTTOIRS

Les nouveaux trottoirs établis, mesurent dans leur ensemble une surface de 33.604 m. 72 d. carrés.

PLANS D'ALIGNEMENTS

Pendant cette période de quatre années, il a été dressé, pour être soumis aux formalités de l'enquête, les divers projets ci-après, savoir : Plans généraux d'alignement de la partie nord du III^e arrondissement, comprise entre le cours Lafayette, les rues Paul-Bert, de la Buire, place et rue du Château, rue Garibaldi, cours Gambetta et quai de la Guillotière.

De la partie occidentale du IV^e arrondissement, comprise entre la ligne du chemin de fer de Bourg, les rues de la Vouite, du Cimetière, de la Belle-Allemande et le boulevard de la Croix-Rousse.

Dans la partie du VI^e arrondissement, comprise entre les boulevards du Nord et des Brotteaux, le cours Lafayette, les quais des Brotteaux et de l'Est et l'avenue du Parc.

Des côtés est et sud de la place du Pont. Des voies publiques situées entre la grande rue de la Guillotière, les rues de l'Hospice-des-Vieillards, de la Madeleine, les terrains militaires déclassés de l'avenue de Saxe. Des voies publiques situées entre l'avenue des Ponts, la rue Bancel, le boulevard du Sud et le quai Claude-Bernard. De la rue de Gerland. De la rue de la Vierge.

De la partie du V^e arrondissement, comprise entre les quais Pierre-Scize, de Vaise, Jayr et de la Gare, les rues de la Claire, du Pont-de-la-Gare, de Bourgogne, le chemin Saint-Simon, la rue de la Pyramide, le chemin de fer, les chemins de Vaise à Saint-Just et du Bas-de-Loyasse, et les montées de l'Observance et de la Sarra.

De la partie du III^e arrondissement, comprise entre le cours Gambetta, l'avenue de Saxe, la grande rue de la Guillotière, les rues de la Madeleine et du Repos, le fort Lamothe et le boulevard des Hirondelles. Du quartier compris dans le quadrilatère formé par les axes des rues Chaponnay, Paul-Bert, l'avenue de Saxe et le cours de la Liberté.

Dans un avenir peu éloigné, la Ville sera pourvue d'un plan général complet.

PONTS

On a continué les travaux ayant pour objet le remplacement des poutrelles et garde-corps en bois sur les ponts suspendus du Rhône et de la Saône. On a visité attentivement et réparé les câbles des ponts de l'Hôtel-Dieu et du Collège. Des ouvrages en maçonnerie et enrochements ont été exécutés à la faveur des eaux exceptionnellement basses des deux dernières années, pour protéger les fondations des piles des ponts Saint-Clair, Hôtel-Dieu, du Midi (Saône), du Palais-de-Justice et de la Gare. Le pavage du pont Lafayette a été entièrement refait.

Nouveaux ponts sur le Rhône. — Les projets d'exécution des ponts de l'Université et de la Boucle viennent d'être définitivement approuvés, et l'adjudication des travaux est annoncée pour le 22 mai prochain. Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Pont de l'Université	2.200.000 fr.
Pont de la Boucle	1.200.000 »
Surveillance, etc.	60.000 »
Total	<u>3.460.000 »</u>

Les voies et moyens d'exécution sont assurés par l'inscription au budget des crédits nécessaires.

OPÉRATIONS DE VOIRIE IMPORTANTES

Les travaux d'ouverture et de mise en état de viabilité de la rue Hénon, sont terminés, sauf le pont du chemin de fer, dont la transformation est en cours.

La rue Quivogne est également terminée. Le prolongement de la rue de Belfort est en instance de déclaration d'utilité publique. Des négociations sont engagées avec l'Administration des hospices en vue de cession à la Ville, au fur et à mesure de l'extinction des baux, des parties des masses de terrain qui sont nécessaires à l'élargissement à 26 m. 50 de la rue Garibaldi. La transformation du quartier de la Martinière a été concédée à la Société immobilière du I^{er} arrondissement suivant une convention approuvée définitivement par délibération du Conseil municipal en date du 13 février 1900, et les formalités nécessaires à la déclaration d'utilité publique sont en cours. La transformation du quartier Moncey a été concédée à la Société du quartier Moncey, associée avec M. Prosper Perrin, par délibération du Conseil municipal en date du 13 février 1900. L'enquête d'utilité publique vient d'avoir lieu et n'a pas soulevé d'observation grave. La transformation du quartier Saint-Paul a été déclarée d'utilité publique par décret du 13 novembre 1899. La plus grande partie des immeubles ayant été acquis à l'amiable par la Ville, l'ouverture des voies projetées pourra être entreprise à bref délai. L'élargissement de la rue de Trion a été également déclaré d'utilité publique par décret du 22 janvier dernier. L'enquête sur le plan parcellaire a été faite et le jugement d'expropriation va très prochainement être rendu. L'élargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise a été voté par le Conseil municipal, et les formalités pour obtenir le décret d'utilité publique sont activement poursuivies.

Prolongement du cours Charlemagne. — Le Conseil municipal vient également d'approuver le dossier établi pour soumettre à une enquête d'utilité publique le prolongement de ce cours depuis la gare d'eau jusqu'au cours Perrache (près du pont de la Mulatière), conformément aux alignements approuvés. Deux traités d'échange passés l'un avec la Compagnie P.-L.-M., l'autre avec MM. Revaclier et Bécheret, mettent la Ville en possession de presque tout le terrain qu'elle a à acquérir pour constituer l'emprise de ce prolongement.

Prolongement de l'avenue de Saxe. — Le Conseil municipal ayant approuvé l'avant-projet du prolongement de l'avenue de Saxe dans le quartier de la Mouche, l'enquête sur les alignements et le nivellement de cette voie publique sera ouverte incessamment. Une partie notable de l'emprise a été cédée gratuitement à la Ville par divers propriétaires (Consorts Rodet et Odet).

Terrains militaires déclassés. — Le traité passé entre la Ville et l'Administration des domaines, afin de mettre en valeur les terrains militaires déclassés, a été approuvé par le Ministre des Finances le 22 janvier 1896, et l'exécution des travaux qu'il prévoit a été déclarée d'utilité publique par décret du 6 juin 1898. Les travaux de mise en état de viabilité des voies projetées sur la première section de ces terrains (section comprise entre la gare de Genève et le Rhône) viennent d'être terminés. Les travaux relatifs aux voies publiques de la 4^e section (ancien fort du Colombier, au nord et le long de l'avenue des Ponts) sont entrepris.

Suppression des passages à niveau. — L'important projet qui comporte la suppression des passages à niveau de la ligne de Genève, entre la gare de la Guillotière et le viaduc de Saint-Clair, a fait l'objet d'un traité entre la Compagnie P.-L.-M. et la Ville à la date du 5 mars 1897. Aux termes de ce traité, la dépense totale de cette entreprise est partagée entre les parties contractantes comme suit :

Au compte de la Ville	1.368.000 »
Au compte de la Compagnie P.-L.-M.	1.262.000 »
Dépense totale	<u>2.630.000 »</u>

Le Conseil municipal vient en outre d'approuver :

1^o Un avenant à ce traité ayant pour but d'améliorer la traversée de l'avenue du Château et d'élargir le haut de la rue Paul-Bert ; la dépense qui en résulte est partagée ainsi entre les deux parties :

Au compte de la Ville	55.400 »
Au compte de la Compagnie P.-L.-M.	51.100 »
Total	<u>106.500 »</u>

2^o Un traité avec l'Administration des hospices pour l'échange des

terrains nécessaires à l'exécution de cette opération avec les terrains qu'elle rendra disponibles, ledit traité faisant bénéficier la Ville d'une économie de 122.033 fr. sur les prévisions. Enfin, par un traité antérieur, cette même Administration s'est engagée à payer la moitié de la dépense, évaluée à 345.000 fr., nécessaire pour construire trois ponts supplémentaires correspondant à des traversées nouvelles. Le projet de suppression des passages à niveau a été déclaré d'utilité publique par un décret en date du 20 février 1900.

TRAVAUX EXÉCUTÉS

Grande rue de la Guillotière. — Élargissement sur la propriété Margnat.

Chemin de Saint-Charles. — Etablissement d'une gare de dépôt de matériaux. (Acquisition Blanc.)

Chemin de la Princesse. — Étude pour l'ouverture du chemin et acquisition de terrain.

Avenue des Ponts. — Élargissement au droit des propriétés Colon, Boiron, Chanaud, Clémencin, Vauthier, Millet, Chomard, Ardet-Dupeuble et Nann-Moulin.

Route d'Heyrieux. — Construction d'un égout sur 270 mètres de longueur, entre les points 4 kil. 005 et 4 kil. 275. (Participation de la Ville.)

Chemin des Grandes-Terres, de la Demi-Lune et de Saint-Just à Saint-Simon. — Construction d'une canalisation entre le chemin vicinal ordinaire n° 13 et l'octroi de Champvert.

Chemin de Notre-Dame. — Construction serre pour établissement de gares de matériaux.

Cours Vitton. — Élargissement sur les propriétés des Hospices de Lyon, près l'avenue Thiers.

Chemin des Pins. — Élargissement sur la propriété de la Compagnie lyonnaise de tramways.

Rue Gabillot. — Élargissement sur les propriétés Germain et Capdevielle.

Avenue du Château. — Construction d'une canalisation entre le chemin des Pins et la rue Louise.

Grande rue de la Croix-Rousse. — Élargissement entre l'entrée de l'hôpital et la limite de Caluire-et-Cuire. (Participation de la Ville.)

Chemin de la Guillotière à Gerland. — Construction d'un égout entre l'impasse nord Faugier et le chemin vicinal ordinaire n° 46. Transformation de la chaussée macadamisée en chaussée pavée en pavés d'échantillon entre les chemins de grande communication n° 12 bis et le chemin vicinal ordinaire n° 48.

Chemins des Mûres et de Saint-Fiacre. — Etablissement de gares de dépôt de matériaux.

Chemin de la Mouche. — Élargissement sur la propriété Tournier.

Chemins de la Mouche et du Repos. — Construction par le service municipal de la Voirie de canalisations sur ces deux chemins.

Avenue du Château, rues Louise et Charles-Richard. — Mise en état de viabilité, construction de chaussées empierrées, de trottoirs et de rigoles pavées sur tout le parcours de ces trois chemins.

PONTS ET CHAUSSÉES

La reconstruction du pont d'Ainay, entreprise à frais communs entre l'Etat et la Ville, a été terminée l'année dernière, et cette importante voie de communication a été ouverte à la circulation le 1^{er} octobre 1899.

A cette liste déjà longue, il faut encore ajouter les améliorations que le Conseil a apportées à la plupart des services publics, améliorations dont les indications détaillées étendraient trop notre publication, et rappeler que cette assemblée a jeté les premières bases de la suppression des octrois.

Nous avons d'ailleurs déjà présenté nos observations sur différentes de ces questions au moment de leur étude.

Le développement des lignes de tramways mérite une mention spéciale; nous les passerons en revue ultérieurement.

Nous souhaitons pouvoir constater autant de réformes lorsque, dans quatre ans, nos nouveaux édiles, à qui nous souhaitons sincèrement la bienvenue, auront terminé la mission que nos compatriotes leur ont confiée.

SINED.



CONSTRUCTION DE GRILLES MONUMENTALES

DESTINÉES À CLORE LE PARC DE LA TÊTE D'OR

Le Maire de Lyon, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique.

Donne avis,

Que, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 1900, un nouveau concours est ouvert entre les architectes lyonnais pour la construction de grilles et portes monumentales destinées à clore le parc de la Tête-d'Or.

Les ouvrages comprennent trois parties séparées, savoir :

- 1° L'entrée principale ou des Légionnaires;
- 2° L'entrée de la Tête-d'Or;
- 3° La clôture du boulevard Montgolfier.

La dépense totale des ouvrages, grilles, portes et pavillons ne devra pas dépasser la somme de 200.000 francs, y compris les honoraires de l'architecte, calculés à raison de 5 pour 100, ainsi que les 2000 francs de prix attribués aux auteurs des projets classés (1000 francs au premier, 700 francs au deuxième et 300 francs au troisième).

Les projets devront être déposés à la Mairie de Lyon, au plus tard le 14 août 1900, terme de rigueur.

Les architectes qui désireront prendre part à ce concours, pourront se présenter à l'hôtel de ville (bureau des travaux publics) où il leur sera délivré un exemplaire du programme, qui est celui publié dans notre numéro du 16 décembre dernier.

LE PONT D'AINAY

— FIN —

Nous compléterons aujourd'hui notre notice sur le pont d'Ainay par les renseignements suivants :

Le cube des maçonneries entrant dans la construction du pont est de 5440 mètres cubes se répartissant de la manière suivante : 2900 mètres cubes pour les fondations à l'air comprimé et 2540 mètres cubes pour les maçonneries en élévation.

Les matériaux employés dans les maçonneries intérieures proviennent des carrières granitiques d'Oullins; ceux des parements ont été extraits des carrières de Villebois et de Comblanchien.

Le poids de la charpente métallique s'élève à 828.000 kilogrammes comprenant :

Fontes diverses	684.000 kil.
Fer	136.000
Acier	8.000

Les fontes ont été moulées par MM. Capitain, Geny et C^{ie} dans leurs usines de Bussy (Haute-Marne). Les fers et les aciers ont été préparés dans diverses usines du nord de la France.

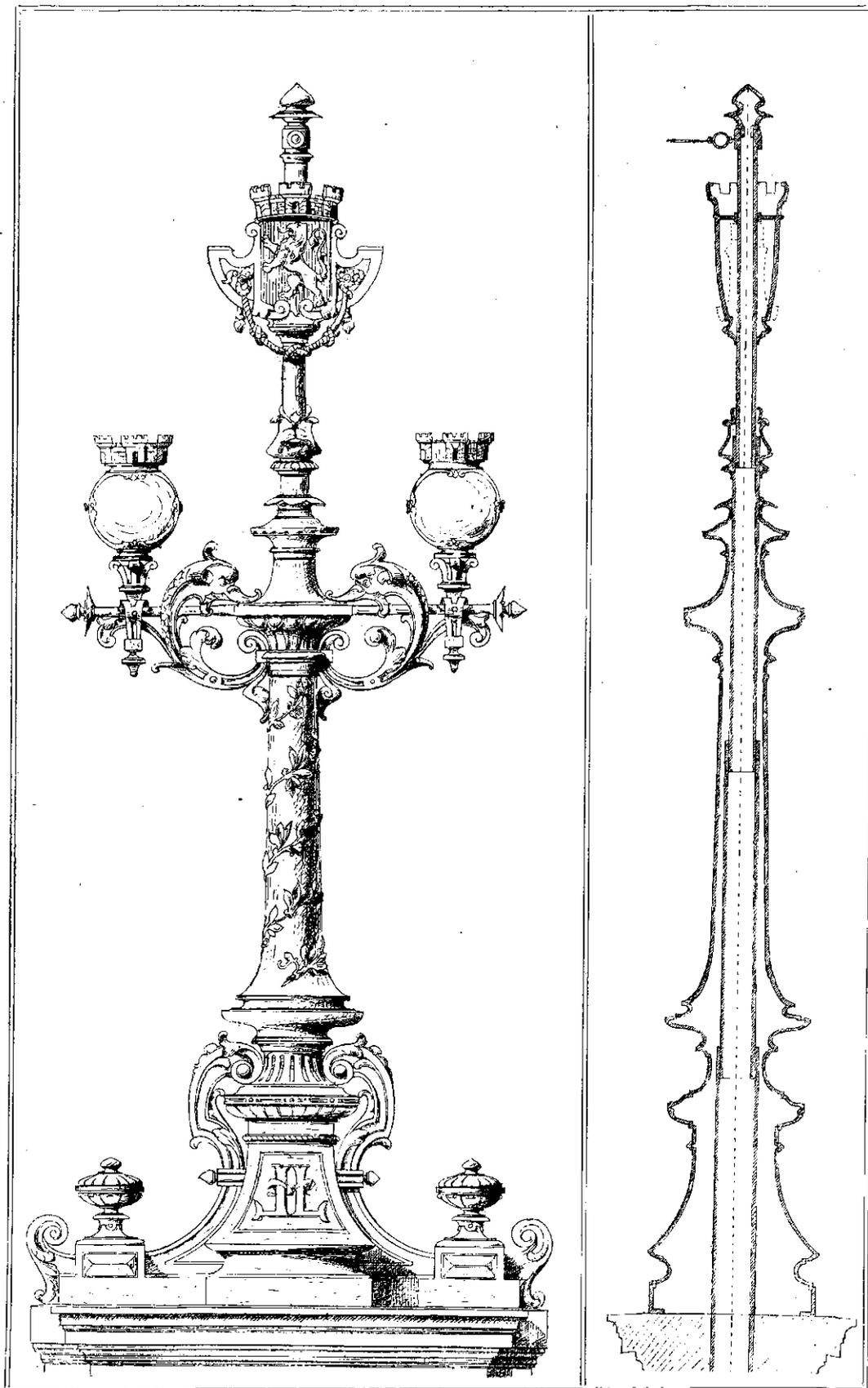
Le tablier du pont est constitué par des voûtes en briques pressées. Ces dernières sortent de la briqueterie de M. Pérusson à Saint-Julien-Ecuisses (Saône-et-Loire).

Le pavage de la chaussée a été exécuté en pavés de pin des Landes.

Les candélabres, de forme monumentale, ont été fournis par la

Société anonyme des Etablissements métallurgiques A. Durenne qui les a fait mouler dans ses usines de Sommevoire (Haute-

que contenait notre dernier numéro. L'une et l'autre de ces œuvres font grand honneur à l'excellent sculpteur-décorateur qui en a été



CANDELABRES DU PONT D'AINAY

Marne) d'après une maquette remise par l'Administration des Ponts et Chaussées et exécutée par M. Labranche, sculpteur à Lyon

Le modèle, ainsi qu'on en peut juger par notre gravure, est des plus décoratifs, et l'ornementation rappelle celle du garde-corps

fort belle figure et sa silhouette se profile gracieusement sur la pittoresque perspective de la rive droite de la Saône que reproduit notre gravure. Il n'est pas jusqu'à la peinture gris-argent dont il a été revêtu qui ne lui donne moins de dureté de lignes, plus de fondu, sans rien faire perdre des détails de son ornementation.

chargé. Un détail témoigne des soins avec lesquels le projet a été étudié ; les candélabres renferment les poteaux qui doivent supporter les fils du trolley du futur tramway de Chaponost-Pierre-Bénite. Il serait à désirer que pareil procédé soit employé pour nos autres ponts, au lieu des poteaux qui en dénaturent l'aspect par la sécheresse et la rigidité de leur silhouette. Les lanternes de ces candélabres sont munies de becs n° 4 de la série Auër.

Le pont a, entre les parapets, une largeur totale de 10 mètres qui se subdivise en une chaussée de 6 mètres et deux trottoirs de 2 mètres.

Le profil en long se compose d'une série de droites et d'arcs de cercle présentant une déclivité moyenne de 0^m02 par mètre partant du milieu de l'arche centrale.

Le pont est formé de trois arches métalliques s'appuyant sur des piles et culées en maçonnerie. La décoration des piles comprend deux colonnettes avec cartouche en pierre.

La hauteur des arcs croît progressivement de la clef aux naissances.

Chaque arche est composée de six arcs en fonte de la même épaisseur.

L'espacement des arcs est de 2 mètres d'axe en axe.

Les arcs supportent les tympans sur lesquels reposent les abouts des poutrelles. Sur les poutrelles sont placées des voûtes en briques. C'est sur ces voûtes que repose la chaussée en pavage de bois sur forme de béton de ciment et les trottoirs en asphalte posés également sur couche de béton de chaux hydraulique. Ces voûtes sont recouvertes d'une chape en asphalte de 0^m015 reposant sur une couche de mortier de ciment de 0^m02.

Les tympans de tête sont surmontés d'une corniche et d'un parapet en fonte.

Les piles et culées en maçonnerie sont fondées à l'air comprimé.

Les fondations des culées ont été descendues à 4^m02 au-dessous de la retenue du barrage de la Mulatière et celle des piles à 11^m52 pour la pile de rive droite et à 10^m56 pour la pile de rive gauche.

La dépense s'est élevée à environ 700.000 francs. Le nouveau pont a

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
II^e ARRONDISSEMENT		
Rue Centrale, 7 (maison des Trois-Carreaux). M. Roux, rue Centrale, 7.	M. Curny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; serrurerie, M. Buttin, rue Palais-Grillet, 12; menuiserie, M. Dancian, rue Palais-Grillet, 15; peinture-plâtrerie, M. Gayetti, rue Garibaldi. — <i>Restauration intérieure.</i>
III^e ARRONDISSEMENT		
Avenue de Saxe, r. Dunois, rue Pierre-Corneille et rue Servient.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37; décoration, M. Flachat, rue de Vendôme, 197; peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; sculpture, M. Pierre Devaux, rue Bugeaud, 64. — <i>Intérieur.</i>
Rue du Château. Maison de rapport. M. Jamot.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Dessauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95. — <i>Intérieur.</i>
Rue du Château, angle rue de la Buire. Maisons de rapport. M. A. Lumière.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Buire, angle rue de l'Abondance. Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Buire. Mais. de rap. M. Catinaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Dessauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Buire. Mais. de rapport. M. Hatton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. H. Gagnieu, rue Magenta, 56. — <i>Intérieur.</i>
Rue de l'Abondance. Mais. de rap. M. E. Brizon.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Dessauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Méditerranée. Imm. rapport M. Jamot.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Durand, rue Corne-de-Cerf, 112; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; plâtrerie-peinture, M. Battistolo, cours Gambetta, 49; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; plomberie, M. Gautier, rue Ferrandière, 27. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Méditerranée. Imm. de rapport. M. Battistolo.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Méditerranée. Imm. de rapport, M. Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rue Raulin. Imm. rap. M. Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
Rue Raulin. Imm. de rap. M. Comte.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture.</i>
Rue Raulin. Imm. de rap. M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture.</i>
Rue Raulin. Maison. M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Pétauit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — <i>Fondations.</i>
Chem. des Pins, 33. Usine MM. Bertrand.	M. Rostagnat, rue de la Répub., 83.	Maçonnerie, MM. Paufigue frères, rue Grôlée, 13; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; zinguerie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu, 6; chaudière, MM. Buffaud et Robatel, chemin de Baraban.
Rue de Marseille, 88. Maison de rapport. Société en participation.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe, 108; menuiserie, M. Lobiotti, rue d'Aguesseau, 3; serrurerie, MM. Bernard et Cie, rue du Pensionnat, 6; plâtrerie-peinture, M. Delponce, rue de la Monnaie, 2; pierre de taille, M. James; ciments, M. Elia, cours Vitton, 30; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veuillet, cours de la Liberté, 63. — <i>Intérieur.</i>
Chemin des Cures, 52, maison à loyer, et 45, villa. M. Ginot, 43, ch. des Cures.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe, 147; charpente, M. Paret, chemin Sébastopol, 64; menuiserie, MM. Champetier, boulevard du Parc-d'Artillerie, 15, et Portet, rue Turbil, 9 bis; plâtrerie-peinture, M. Baud, ferblanterie, M. Bellet; ciments, M. Berby. — <i>Intérieur</i> pour la maison. <i>Terrassements</i> pour la villa.
Rue de Gerland, 23. Mais. M. Laurent, r. J.-B.-Say.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Entrepreneur, M. Champremier, rue de Marseille, 4; maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Chauvet, rue Bancel, 23. — <i>Fondations.</i>
Route de Vienne, 7, Maison à loyer et usine. Société lyonnaise de constructions immobilières, 1, c. Gambetta.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Montagne et Paillet; serrurerie, MM. Bernard et Cie, rue Duguesclin; plâtrerie-peinture, M. Gardelle jeune, rue de Béarn; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veuillet, cours de la Liberté; pierre blanche, M. Jammés, rue Dumoulin. — <i>Terrassements.</i>
Route d'Heyrieux, 6. Maisons à loyer.	MM. Comte et Lambert.	Mêmes entrepreneurs, à l'exception de MM. Montagne et Paillet, qui sont remplacés comme menuisiers par M. Fouqueteau; M. Jammés est à supprimer à ce bâtiment. — <i>Terrassements.</i>
Rues de Marseille et Chevreul. M. Perron, avenue des Ponts.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Peix, rue de la Lône; charpente, M. Eugène Comte, rue Béchevelin; serrurerie; M. Devier, rue Parmentier. — <i>5^e plancher.</i>
Rue Saint-Michel, 51. M. Gimond, rue Mercière, 30.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Chatoux, avenue du Parc-d'Artillerie, 5; serrurerie, M. Gimond; terrassement, M. Soly, cours Gambetta 130. — <i>Fondations.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

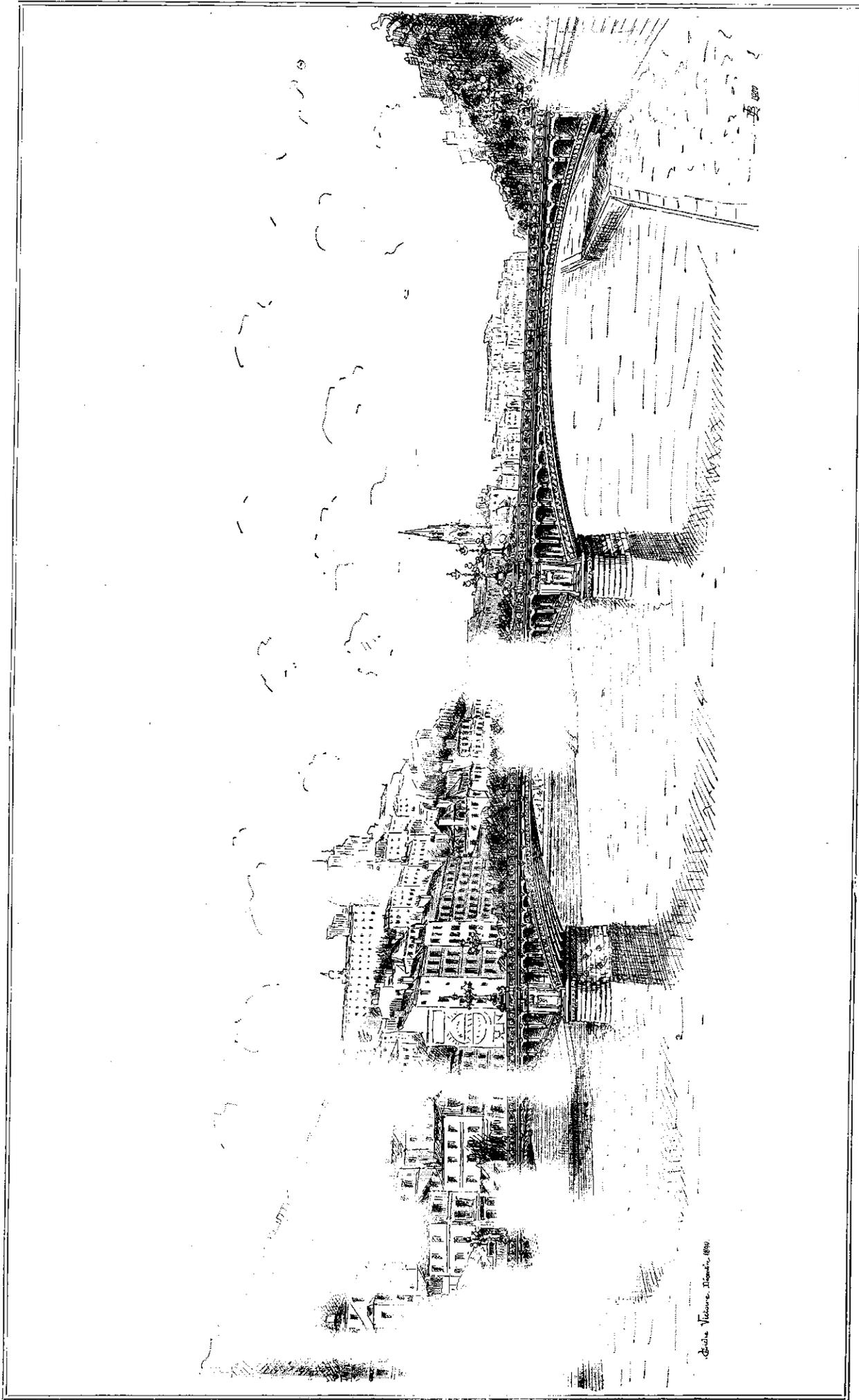
SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Cours Gambetta, 87.</i> Maison. M. René.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; charpente et menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Clément. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Gambetta, 89.</i> Maison. MM. Martin.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, grande rue de Monplaisir, 69. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Gambetta, 91.</i> Maison. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie et charpente, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, grande rue de Monplaisir, 69. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Rachais.</i> Maison. M. Cesquino.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Gontard — <i>Distribution.</i>
<i>Rue Rachais.</i> Mais. M. Decourt, rue Masséna, 92.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Foraz, rue Saint-Côme, 9; serrurerie, M. Decourt; charpente, M. Paret, cours Gambetta, 17; fourniture de taille, <i>La Fourmi</i> et Société de Villebois, rue de la Bourse, 6; taille de la Grive, M. Chemin, à la Grive — <i>4^e étage.</i>
<i>Rue de la Buire, 26.</i> Mais. de rapport. M. Foraz, quai Saint-Anoine, 32.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Foraz, quai Saint-Antoine, 32; pierre de taille, M. Bonnaire, à Trept; pierre blanche, M. Armand Michaud; serrurerie, M. Decourt; menuiserie, M. Galien, rue Sully, 120. — <i>Intérieur.</i>
<i>R. de la Buire, de l'Abondance et du Lac.</i> Atel et bureaux d'imp. M. Sézanne.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneur général, M. Sautour. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue des Petites-Sœurs, 18.</i> Maison. M. Bocquin.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue de la Buire, 35.</i> Mais. à loyers, M. A. Garoude, rue Robert, 83.	M. J.-V. Pras, rue Vendôme, 89.	Maçonnerie, M. Garoude, rue Robert, 83. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Rue Cronstadt.</i> Mais. d'hab. et dépendances. M. Maillot, route de Vienne, 83.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Terrassements et maçonnerie, MM. Lavergne et Chadelaud, chemin de Gerland, 11; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 130; menuiserie, M. El. Boidevesy, route de Vienne, 110; plâtrerie et peinture, M. Jordy, route de Vienne, 65. — <i>Couverture.</i>
<i>Route de Vienne, 96.</i> Maison de rapport. M. Caton, route de Vienne, 98.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Boidevesy, route de Vienne, 67; charpente, M. Michard, grande rue de Monplaisir. — <i>2^e étage.</i>
<i>Chemin des Quatre-Maisons.</i> Mais. de rap. M. Taraquois, av. d. Ponts, 253.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois. — <i>2^e étage.</i>
<i>Chemin des Quatre-Maisons.</i> Villa. M. Taraquois, avenue des Ponts, 253.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois. — <i>Intérieur.</i>
<i>Chemin du Moulin-à-Vent.</i> Villa. M. Brulé, avenue de Saxe, 229.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Entrepreneur général, M. Pérol, à Vénissieux. — <i>Distributions intérieures.</i>
<i>Rue Saint-Honoré.</i> Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Félix-Jacquier, 21; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>3^e étage.</i>
<i>Rue de l'Abondance.</i> Maison à loyer et ateliers. M. Poucet, 25, r. du Château.	M. J.-V. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; charpente, M. Vatot, rue Garibaldi, 238; serrurerie, M. Dupor, rue Bossuet, 80. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Sébastien-Gryphe, 65.</i> Entrep. et bur. M. Peyret.	M. Cunry, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Orliage, rue Villeroy, 30; charpente, M. Michard, à Monplaisir; serrurerie, M. Oullié, rue Mazagran; pierre de taille blanche, M. Vial, quai des Etroits, 7. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Sébastien-Gryphe, 150.</i> Maison cinq étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; pierre de taille, M. Sarin, rue du Musée, 19. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Sébastien-Gryphe, 154.</i> Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. J. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
<i>Avenue des Ponts, 27.</i> Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
<i>Avenue des Ponts, 32 bis et 31.</i> Exhaussement, 4 étages M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>3^e étage.</i>
<i>Route de Grenoble,</i> angle chemin Villion. Villa. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; serrurerie, M. Gabarre; charpente, MM. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, à Monplaisir; chauffage à vapeur, M. Leau, cours Lafayette, 63; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, à Monplaisir. — <i>Intérieur.</i>
<i>Route de Grenoble, 186.</i> Maison de rapport. Prop., M. Courjux.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et ciment, MM. Masson et Tarlieu, place du Pont, 13; charpente, MM. Michard, grande rue de Monplaisir, 58; plâtrerie-peinture, MM. Charles et Joanny Cesquino, grande rue de Monplaisir, 80; serrurerie, M. Gruel, rue Neuve-de-Monplaisir, 2; ferblanterie, M. Truchet, grande rue de Monplaisir 92. — <i>Dépendances.</i>
<i>Cours Henri</i> Maison de rap. M. Louis Richard.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, MM. Barry et Grandaux; serrurerie, M. Girard. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Henri.</i> Maison de rap. M. Mouterde.	MM. Alex et Boucher.	Maçonnerie, MM. Barry et Grandaux; serrurerie, M. Girard. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Sébastopol, 6.</i> Maison à loyers.	M. Pras, rue de Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Ortoland, chemin de Bellecombe, 71; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; plâtrerie, M. Legros, rue Duguesclin, 255. — <i>Intérieur.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Chemin des Pins.</i> Villa. M. Arquillère.	M. Curny, 61, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Taithe, rue de la Villette, 79; charpente, MM. Sage frères, route de Genas, 82; maçonnerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Villeurbanne, 147.</i> Mais. de rapport. M. Dauphin, c. Villeurbanne, 192.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue de la Reconnaissance, 30; pierre dure, M. Percherancier, rue de Marseille, 42; pierre blanche, M. Serin, rue du Musée, 19; serrurerie, M. Dauphin, cours de Villeurbanne, 192; charpente, M. Chat, cours Richard-Villon, 69. — <i>Intérieur.</i>
<i>Pl. de Monplaisir.</i> Maison à loyer. M. Catinaud.	M. Rostagnat, 83, r. de la Républ.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; peinture-plâtrerie, M. Catinaud, rue de Séze, 25; serrurerie, M. Grobon fils, rue de Vauban, 29; pierre de taille, M. St Point, à Trept; menuiserie, M. Marchal, rue Croix Jordan, 12; céramique, M ^{me} Nègre, gr. rue Guillotière, 103. — <i>Couverture.</i>
<i>Ch. des Culattes prolongé</i> Usine. M. Cholot.	M. P. Chataignier, av. de Saxe, 304.	Terrassement et maçonnerie, MM. Broussas et Clet; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; serrurerie, M. Biguet, rue Clément-Desormes, à Oullins; plâtrerie-peinture, M. Svétonia, rue Sébastien-Gryphe, 55. — <i>Intérieur.</i>
<i>Place du Pont.</i> Maison à loyer. M. Masson.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Masson, place du Pont, 13. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Garibaldi, 147.</i> Maison de rap. M. Clavel père.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Terrassements et maçonnerie, M. Jammet, cours d'Herbouville, 40; pierre de taille Saint-Cyr, M. Renardon; charpente, M. Lebayle fils, rue du Colombier. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue de Cavenne et rue des Trois-Pierres.</i> Maison de famille. Société des maisons de familles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Ortollaud, chemin de Bellecombe, 71; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive (Isère); pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3. — <i>5^e étage.</i>
<i>Rue d'Heyrieu, 6.</i> Maison. M. Gartelle.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, MM. Albert et Hugon, rue Boileau, 303; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6. — <i>Intérieur.</i>
IV^e ARRONDISSEMENT		
<i>Boul. de la Croix-Rousse, 97, et rue Tabareau 2 et 4.</i> Société St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 263; pierre dure, M. Reymond; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; menuiserie, MM. Damian, rue Palais-Grillet, 15, et Du-mond, 30, rue de l'Annonciade; peinture plâtrerie, Société des peintres-plâtriers; décoration, M. Flachet, 199, rue Vendôme. — <i>Distribution intérieure.</i>
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai J.-J.-Rousseau.</i> Villa. M. Combe.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, M. Pérol, cours de la Liberté, 59; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; M. Gaglen, couvreur. — <i>Couverture.</i>
<i>Gare funiculaire Lyon-St-Paul.</i> Cie du funicul. Lyon-Fourvière Loyasse.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Entrepreneur général, M. Brossier, place Saint-Paul, 40; pierres de taille, M. Gat, de Montalieu; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; gros fers, MM. Lagarde et Cie, avenue des Ponts, 156. — <i>Intérieur.</i>
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Masséna, angle rue de Séze.</i> M. Champallier, 27, cours Vitton.	M. Duret, 46, boul. des Brotteaux.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; pierre blanche, M. Duboin, rue des Docks, 3; charpente, M. Chapel, rue Pétraquin; menuiserie, MM. Lombard frères, avenue de Saxe, 270; plâtrerie-peinture, MM. Turcotti et Renard, avenue de Saxe, 72; sculpture, M. Chenevay, rue Vauban, 87. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Lafayette, 181.</i> Maison. M. Achard.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Sautour fils, rue Vendôme, 124; pierre de taille, M. Serin, rue du Musée, 19; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19. — <i>Intérieur.</i>
<i>Les Charpennes, pass. Rey.</i> Maison et ateliers. M. Gauthier, 80, rue Vendôme.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	Entrepreneur général, M. Jacques Pichon, rue de Séze, 123; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Agencements.</i>
<i>Rue Montgolfier, 71.</i> Mais. à loyers. M. Legros, rue Duguesclin, 255.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. L-breau, rue Duguesclin, 255; charpente, M. Chapel, chemin Bellecombe, 95; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — <i>Terrassement.</i>
<i>Boulevard du Nord.</i> Ancien Musée Guimet; piste de patinage sur vraie glace.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, MM. Délogé frères, rue de Fleuriou, 6. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue du Musée et rue Montbernard.</i> Maison d'habitation et usines. M. Roche.	M. Cimon, 11, rue Martin.	Maçonnerie, M. Ravel, rue Mazenod, 97. — <i>3^e étage.</i>
<i>Boulevard des Brotteaux et rue Tronchet.</i> Maison à loyer. M. Dumont.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Morel, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — <i>5^e étage.</i>
<i>Boul. du Nord et rue Tronchet.</i> Maison. Société des imm. de St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — <i>5^e étage.</i>
<i>Boul. du Nord.</i> Maison à loyer. M. Besson.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs. — <i>5^e étage.</i>
<i>Boul. du Nord.</i> Maison à loyer. M. Bissuel.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs. — <i>5^e étage.</i>
<i>Rue Crillon, 104 106, et boul. du Lycée.</i> Maison. MM. C. Clermont, 73, rue Vauban, J.-B. Lessel er, rue des archers, 9.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud fils, rue Vauban, 81; M. Pétauit, rue Boileau, 124 bis; pierre de Saint-Cyr; M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archer, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; pierre de Villebois, Société des carrières, rue de la Bourse, 6; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75, Villeurbanne. — <i>Caves.</i>
<i>Cours Vitton, av. Thiers et imp. Lassalle.</i> Maison. M. Bal'y, 14, r. de la Barre.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, M. Chassagne, grande rue Saint-Clair, 30; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; charpente, M. Mally, avenue Thiers; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archer, à Saint-Cyr. — <i>Caves.</i>
<i>Place de Monplaisir.</i> Mais. MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 132.	M. Rostagnat, 83, rue de la Républi-que.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142; plâtrerie, M. Catinaud, rue de Séze, 25; serrurerie, M. Grobon fils, rue de Vauban, 14; gros fers, M. Simon-Perret; maçonnerie, M. Marchal, rue Croix-Jordan, 12; céramique, M ^{me} Nègre, grande rue de la Guillotière, 103. — <i>Couverture.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
HORS LYON		
Villeurbanne, rue de la Filature. Maisons ouvrières. MM. J. Villard et C ^{ie} .	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Audou, rue Mercière, 49; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Champetier, avenue du Parc-d'Artillerie, 15; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, rue Chomel. M. Gabella.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Buchenaud et Annequin, rue de Sully, 118; charpente et menuiserie, M. Gabella, rue Chomel. — <i>1^{er} étage</i>
Villeurbanne, rue Racine. Usine: Société de construction électrique.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebrut et Arnaud, rue Parmentier, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 78; serrurerie et gros fers, M. Costorier, cours Gambetta, 5; plâtrerie-peinture, M. Tauty, entrepreneur général, chemin de la Viabert, 85. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, aven. Thiers. Maison. M. Chuzel.	M. Curny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, rue G. rmain. Annexe. M. Marin.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Joly, cours Lafayette prolongé, 57; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, imp. Cronstadt. M. Franchelin, av. de Noailles, 61.	M. Imbert, c. Lafayette prolongé, 135.	Maçonnerie, M. Martinaud, rue Bugeaud, 72; charpente, M. Cerizier, rue Inkermann, 34.
Villeurbanne, c. Lafayette pr. (Bonne terre). M. Chambon, 234, avenue de Saxe.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Maçonnerie, M. Joly, rue Magenta, 72; charpente, M. Paret, rue Sébastopol; taille de pierres, M. Chambon, avenue de Saxe, 234; peinture-plâtrerie, M. Tauty; menuiserie, M. Bruno, à Mâcon. — <i>Intérieur.</i>
Villeurbanne, 15, rue du Midi. M. Bernard, rue Duguesclin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Penélon; serrurerie, M. Bernard; charpente, M. Bogey; pierre dure, M. Vinard. — <i>Fondations.</i>
Les Trois-Renards. Villa. M. Debernard.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Maldent frères, route de Bordeaux à Tassin-la-Demi-Lune, 53; menuiserie, serrurerie, charpente, M. Varagnat, chemin des Ceriziers à Tassin-la-Demi-Lune; plâtrerie-peinture, M. Novel, rue de la Monnaie, 11; ferblanterie-zinguerie, M. Pichot, quai de Vaise, 2. — <i>Intérieur.</i>
Le Méridien. 5 villas MM. Vergnaud, Brunet et Marleix, Barret, Brisson, Les-selier.	M. Fanton, 181, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — <i>Fondations.</i>
Le Méridien. Villa. M. Barnay, à Ecully.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118 — <i>1^{er} étage.</i>
Point-du-Jour. Restauration d'orangerie. M. Monteilh.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Lendon; charpente, M. Larrat.
Sainte-Foy-les-Lyon. Villa. M. X., à Ste-Foy-les-Lyon.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Caillot — <i>Fondations.</i>
Sainte-Foy-les-Lyon, Villa. — M. Martin.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	<i>Fondations prochaines.</i>
Bessenay. Villa. M. X... à Bessenay.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	<i>Fondations.</i>
Vassieux. Villa. M ^{mes} C...	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Plancoulaine; charpente, M. Bernet; plantations, M. Taibaud. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Montceau. Orangerie et restaur. Château de M. X...	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Ragoucy; charpente, M. Mollard; décoration staff, M. Flachet. — <i>Fondations.</i>
Grigny (Rhône). Bât., conciergerie et dép. M. Bras-seur, à Grigny.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Maçonnerie, M. Blanc, à Grigny; charpente, M. Gelas, à Givors; menuiserie, M. Guy, à Grigny; plâtrerie M. Lanique, à Grigny; serrurerie, M. Barbier, rue Molière, 141. — <i>Gros œuvre.</i>
La Tour de Millery. Mais. de campagne. Restauration. M. Descours	M. Rostagnat, rue République, 83.	Maçonnerie, M. X; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; zinguerie, M. Nicolas, cours de la Liberté, 3; pierre de taille, M. Saint-Point, à Trept. — <i>Ravalement.</i>
S.-Didier-au-Mont-d'Or. Villa. M. Trévoux.	M. Porte, 27, rue Paul-Chenavard	Maçonnerie, M. Laviolette; charpente et menuiserie, M. Gaudin, à Saint-Didier; serrurerie M. Magnin; ciments, M. Jamot, rue Part-Dieu, 54; plâtrerie-peinture, M. Trotta, à Saint-Didier. — <i>Intérieur.</i>
Thizy (Rhône). Magasins. MM. Dupuis Merle et C ^{ie} .	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie et terrassements, M. Amour, à Thizy; gros fers, M. Bajard, à Roanne; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, Lyon. — <i>Démolition.</i>
Thurins (Rhône). Villa. M. Régué, 4, imp. Lassalle.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bruyas, à Thurins; charpente et menuiserie, M. Vindry, à Thurins. — <i>1^{er} étage.</i>
Genay (Ain). Restauration de villa. M. Mauriat, rue Childebert, 5.	M. Cumu, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Chabrouy, à Neuville-sur-Saône. — <i>Fondations.</i>
Nivolas, près Bourgoin (Isère). Villa. M. Durand, avenue de Noailles.	M. Chomel, quai de Reiz, 10.	Maçonnerie, M. Ragoucy, à Ruy; charpente, M. Mermet, à Bourgoin; pierre blanche, M. Besson, 199, rue Vendôme, Lyon. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
Saint-Alban, Isle d'Abau (Isère).	MM. Comte et Lambert.	Maçonnerie, M. J.-P. Chavrier, à Saint-Alban. — <i>Fouilles des tranchées et pose de la conduite principale.</i>
Saint-Genis-Laval. Villa. M. Vellisson.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>1^{er} étage.</i>
Sathonay, avenue de la Gare. Mais. de rap. M. J. Gazel, camp de Sathonay.	MM. Ferrant et Duché, 47, rue de la Croix-Rousse.	Maçonnerie, M. Chopinet, maître-maçon au camp de Sathonay; charpente, M. Boissonnade. — <i>Fouilles.</i>
Lozanne (Rhône). 6 villas ouvrières. M. Martin, Grenoble.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bastaire, à Lozanne; charpente, M. Dupont, à Lozanne. — <i>Terrassement prochain.</i>
Vals-les-Bains. Tombeau. M. Vincent, 6, c. Gambetta.	MM. Comte et Lambert.	M. Vincent, à Vals.



Edouard Fournier, Dessinateur, 1859

LE NOUVEAU PONT D'AINAY

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Ligne de Sathonay à Bourg et à Bellegarde. — Allongement des voies de service paires à la gare de la Cluse.

Ces travaux qui s'élèveront à la somme de 33.000 francs comportent : l'allongement du faisceau pair, existant sur la droite, de façon à porter la longueur de la voie n° 8 à 350 mètres et à augmenter la longueur utile totale des voies nos 4 et 6 de 175 mètres ; l'allongement de ce faisceau nécessitera l'élargissement de la plateforme, la déviation d'un fossé longeant la voie unique Bourg ; les fondations pour de nouveaux murs en ailes d'un pont de 3 mètres traversant ledit fossé ; la fourniture et emploi de ballast en pierre cassée ; l'empierrement d'une partie déviée du chemin de 2^m50 de largeur longeant la gare à droite, enfin la construction de nouveaux murs en ailes au pont du kilomètre 0 kil. 286,88 de la ligne de la Cluse à Saint-Claude.

Ces travaux seront exécutés sous les ordres de G. Rascol, ingénieur en chef chargé du VII^e arrondissement de la voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

Ligne de la Cluse à Saint-Claude. — Agrandissement de la remise des machines de la gare de Saint-Claude.

La remise actuelle, qui ne peut abriter que deux machines, sera allongée de manière à pouvoir en recevoir deux autres.

Pour faciliter le service, il sera établi une voie en cul-de-sac de 35 mètres de longueur utile, aboutissant au pont tournant actuel.

En outre, l'annexe actuelle sera démolie pour permettre l'allongement de la remise et reconstruite avec des dimensions suffisantes pour recevoir le personnel régulier et le personnel supplémentaire.

La réalisation de ces diverses dispositions nécessitera l'élargissement de la plateforme.

Ces travaux, qui s'élèveront à la somme de 48.450 francs, seront exécutés sous les ordres de M. Rascol, ingénieur en chef, chargé du VII^e arrondissement de la voie, 10, cours du Midi, à Lyon.

GIVORS

Amélioration et Distribution d'eau

Dans ses dernières séances le Conseil municipal a décidé de très importants travaux : à l'ordre du jour figurait la discussion sur le projet d'alimentation et de distribution d'eau déposé par MM. Berthier et Revol et sur la concession demandée par eux pour cet objet.

Ce projet, dressé par MM. Comte et Lambert, architectes-ingénieurs, à Lyon, consiste à fournir aux habitants de la ville de Givors pour les besoins domestiques et industriels, ainsi que les services d'hygiène et de voirie, un volume journalier de 3024 mètres cubes d'eau filtrée du Rhône, captée au moyen de six puits filtrants de 3 mètres de diamètre, forés dans la propriété Richard, à Grigny, puis refoulée par deux pompes à vapeur dans un réservoir d'une capacité de 2000 mètres cubes, établi au-dessus du hameau de Bât d'Ane, à la cote 130, de façon à assurer une charge de deux atmosphères environ, dans les conduites placées au niveau moyen de la ville.

Le cahier des charges fait connaître que les demandeurs en concession s'engagent à fournir aux habitants l'eau qui leur sera nécessaire aux conditions suivantes : par robinet à écoulement libre, donnant 10 litres d'eau à la minute, 20 francs par an ; par robinet de jauge pour un volume journalier variant de 4 à 100 hectolitres, 28 à 200 francs par an ; au compteur, pour un volume d'eau annuel variant de 50 à 4000 mètres cubes, 18 à 350 francs par an.

Tous les travaux devront être exécutés sous la direction de MM. Comte et Lambert, auteurs du projet.

Après lecture du cahier des charges, M. le Maire met aux voix la durée de la concession demandée par MM. Berthier et Revol ; à la majorité des membres présents, cette durée est fixée à 65 ans, au bout de laquelle les ouvrages, usine et conduites reviendront à la Ville ; celle-ci se réserve, néanmoins, la faculté de racheter la concession au bout de vingt-cinq ans.

M. Ligonnat demande qu'il soit apporté au cahier des charges certaines modifications relatives au délai d'exécution des travaux, qui est fixé à un an et demi, avec engagement de les commencer, sous peine de déchéance, six mois après l'approbation préfectorale.

Il demande également que le cautionnement de garantie soit élevé à 40.000 francs.

MM. Berthier et Revol, présents à la séance, acceptant les modifications à apporter au cahier des charges, M. le Maire met aux voix l'adoption du projet et de la concession sollicitée.

Le projet et la concession sont votés à l'unanimité.

M. le Maire communique au Conseil un avant projet dressé par M. Berchet, entrepreneur de travaux publics à la Grive (Isère), lequel va demander, à la session des Conseils généraux du mois d'avril courant, la concession d'un tramway électrique partant de Givors, rue Victor Hugo, vers le bassin du Canal, suivant la route nationale, en passant par Loire, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe-lez-Vienne, Saint-Cyr-sur-Rhône, Ampuis, Tupin-Semons, Condrieu, Verin, Chavanay, et aboutissant à Saint-Pierre-de-Bœuf.

Le Conseil a également approuvé ce projet de tramway.

Les Travaux de Marseille

Nous avons, en son temps, entretenu nos lecteurs des difficultés de règlement des grands travaux d'assainissement de Marseille. Il peut être utile à tous les entrepreneurs de connaître la solution qu'a donnée le Conseil d'Etat à ce différend. L'exposé et le commentaire en sont dus à notre confrère le *Bâtiment*.

Rappelons sommairement les faits :

La Ville de Marseille avait fait exécuter par la Société des grands travaux de Marseille, dont M. Génis était le fondateur et le représentant, des travaux d'égouts et d'assainissement, moyennant une somme à forfait de 33.500.000 francs.

Un acompte de 10 millions était exigible après la réception et le reste était payable par la Ville en cinquante annuités.

Les travaux sont terminés depuis 1896, mais la Ville de Marseille a contesté qu'ils fussent en état d'être reçus.

A la suite d'une expertise, le Conseil de préfecture des Bouches-du-Rhône, saisi de l'affaire, a déclaré au contraire les travaux reçus à la date du 28 septembre 1896 et a décidé que cette époque serait prise pour point de départ du délai fixé par le marché pour le paiement de l'acompte de 10 millions.

La Ville a donc été condamnée à payer ces 10 millions, ainsi que la première annuité relative au remboursement du reste, le tout avec intérêt à 5 0/0 depuis 1896. La Ville était également condamnée aux dépens et au paiement des frais d'expertise.

C'est cette décision que la Ville de Marseille a déférée au Conseil d'Etat.

La décision du Conseil d'Etat vient de rejeter sur tous les points les prétentions de la Ville de Marseille.

Elle porte, en effet, qu'il résulte de l'expertise que le bon fonctionnement général de l'œuvre d'assainissement est assuré par les travaux exécutés et que les seules imperfections constatées, lors de la visite des experts, consistaient dans quelques fissures des cana-

lisations ou des joints par l'effet du tassement des terres ou d'autres causes occasionnelles.

Ces déficiences, que le Conseil d'Etat qualifie de peu importantes, pourraient, paraît-il, être évaluées à 25.000 francs, chiffre qui semble minime sur un montant de travaux de plus de 33 millions.

En conséquence, il a été jugé qu'elles ne pouvaient faire obstacle à la réception, quitte à la Ville à en poursuivre la réparation aux frais de l'entreprise.

Le Conseil d'Etat a donc rejeté le pourvoi de la Ville et l'a condamnée aux dépens.

Tous les entrepreneurs doivent se réjouir de ce résultat.

Les grandes villes ont vraiment trop de tendances à la chicane et le souci de leurs engagements ne les gêne pas assez.

L'exemple de Marseille doit être spécialement signalé.

Ainsi, parce que dans un travail s'élevait à plus de 33 millions, quelques réfections, évaluées 25.000 francs, sont nécessaires, la Ville prétendait ne rien devoir. Elle refusait la totalité des ouvrages et retenait, depuis le 25 septembre 1896, un paiement de 33.500.000 francs.

C'est absolument scandaleux.

Heureusement, le Conseil d'Etat vient de faire justice de cette iniquité.

Nous regrettons que la Société des grands travaux n'ait pas réclamé de dommages-intérêts. Elle y avait droit et les aurait obtenus.

Mais cette affaire nous oblige à quelques réflexions.

La Société des grands travaux de Marseille a pu, grâce au concours financier puissant de la Société Marseillaise, attendre la décision du Conseil d'Etat; mais que serait-il arrivé, s'il en eût été autrement?

Et qu'arriverait-il, dans un cas semblable, à un entrepreneur réduit à ses seules ressources?

On devine les catastrophes commerciales qui pourraient être la conséquence de tels agissements.

Les tribunaux et la conscience publique ne seront jamais trop sévères pour les apprécier.

En terminant, rappelons que la même ville de Marseille fait, en ce moment, appel aux grands entrepreneurs pour transformer le quartier de la Bourse.

L'opération est évaluée à 70 millions, environ. Les cahiers des charges, offerts à la confiance des candidats, sont de véritables nids à procès. Qu'ils se méfient! Et qu'ils se souviennent de l'affaire de l'Assainissement!

Elle marque les limites de la confiance à laquelle a droit la municipalité collectiviste de Marseille.

LA TRANSFORMATION D'ANNECY

en Station estivale

Le Conseil municipal d'Annecy a donné sa sanction et voté à l'unanimité l'acceptation des offres faites par l'inventeur du chemin de fer du mont Blanc, M. Saturnin Fabre, pour la transformation d'Annecy en une station estivale.

Dans ce but, le Conseil a renoncé en faveur de M. S. Fabre à ses droits de riveraineté et de préemption sur les rives du lac.

Ce projet ou ces projets, qui n'ont pas encore été annoncés par la presse lyonnaise, sont une œuvre colossale; ils seront exécutés en plusieurs périodes. La première, pour laquelle un délai de cinq ans a été demandé, comprendra :

La construction du tramway Albigny-Beau-Rivage avec prolongement éventuel sur la gare P.-L.-M. et le Pont-Neuf, ainsi que sur la forêt communale de la Jeanne;

L'assainissement des rives du lac par le remblaiement des marais d'Albigny.

Les études sur ces projets sont dues à un syndicat d'initiative dirigé par M. Camille Dunant, à Annecy.

M. Fabre a en même temps obtenu la concession pour la construction d'un casino et d'un hôtel de transit. MM. Delattre et Raillon, architectes diplômés du Gouvernement, ont été chargés de dresser les plans de ces monuments qui ont été approuvés par les pouvoirs publics. Nous serons heureux de tenir nos lecteurs au courant de cette vaste entreprise qui ne manquera pas d'intéresser les Lyonnais toujours amateurs des beaux sites, et nous publierons les vues des différents projets à une date ultérieure.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Professions soumises à la loi sur les accidents.

— Le Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, consulté par le Ministre du commerce sur l'interprétation à donner à la loi du 9 avril 1898, en ce qui concerne différentes questions, a émis les avis suivants :

« Que la ferronnerie, comportant des transformations industrielles, constitue une manufacture, au sens de la loi susvisée. »

« Que les métteurs-vérificateurs, occupant leurs employés dans l'industrie du bâtiment, sont assujettis à la loi du 9 avril 1898. »

« Que l'ébénisterie, comportant des transformations industrielles, constitue une manufacture, au sens de la loi. »

Les Concerts Bellecour. — L'ouverture des concerts Bellecour aura lieu le 17 mai. L'Administration des concerts ménage au public d'agréables surprises au cours de la saison qui promet d'être des plus brillantes, elle n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer tout l'éclat possible au rendez-vous préféré de la population lyonnaise pendant la saison d'été.

L'orchestre du Grand-Théâtre sera dirigé par M. Ch. Fargues, le sympathique chef d'orchestre récemment promu officier de l'Instruction publique. Parmi les nouveaux engagements, nous pouvons déjà signaler celui de M. Faudrey, comme violon-solo.

Les concerts commenceront à 8 h. 1/2. On peut se procurer, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, des cartes d'abonnement pour toute la saison, soit de trois mois et demi de durée, au prix de 12 fr.

La fin d'un procès. — Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt la solution définitive donnée à une affaire qui dure depuis plusieurs années et qui a trait à une de nos importantes industries lyonnaises.

La Société Decauville avait fait procéder, les 3 et 4 août 1894, à la saisie d'appareils construits par M. Weitz et l'a assigné, en contrefaçon devant le Tribunal civil de Lyon.

Par jugement du 21 juin 1895, le Tribunal de Lyon a fait droit à la demande de la Société Decauville.

Ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel de Lyon, le 26 janvier 1897.

M. Weitz s'est alors pourvu en Cassation et le 17 mai 1899, la Cour suprême a cassé l'arrêt de la Cour de Lyon, pour défaut de base légale et renvoyé l'affaire devant la Cour de Dijon.

Par arrêt du 4 avril 1900, cette Cour a débouté la Société Decauville de sa demande, a donné mainlevée des saisies pratiquées à sa requête, l'a condamnée, en outre, à payer à M. Weitz, 5000 fr. à titres de dommages et intérêts et ordonné l'insertion de l'arrêt, à ses frais, dans cinq journaux au choix de M. Weitz.

Haute-Savoie. — MM. Dabancourt et C^{ie}, qui avaient demandé la

concession des lignes à voie étroite du Pont-de-Fier à Rumilly et du Pont-de-Fier à Annecy, sont tombés d'accord avec le département sur le montant du cautionnement à fournir. Ce chiffre est de 37.000 francs. Les travaux devront être complètement terminés dans deux ans. Ce cautionnement devra être versé d'ici à la session d'août du Conseil général.

Création de Syndicats. — Union syndicale céramique, à Villefranche-sur-Saône.

Aux Exposants. — C'est depuis le 15 mars dernier, que l'*Argus de la Presse* (14, rue Drouot), a inauguré son grand service spécial de l'Exposition; la ponctualité et la rapidité en sont les deux caractères essentiels; c'est ce même *Argus de la Presse* qui a déjà rendu tant de services aux exposants de 1878 et de 1889.

Le Marché sidérurgique.

Les cours à la consommation sur le marché de Paris sont de fr. 29, les fers marchands et de fr. 27 les planchers.

Les rails neufs en aciers sont un peu faibles à fr. 24 les gros rails, fr. 24,50 les rails légers.

Dans le Nord, les transactions sont toujours animées. La température qui se maintient au beau fixe paraît influencer sur le marché des fers avec de grands travaux en perspective pour l'intérieur.

Les cours sont fermement tenus et on n'entrevoit pas, quant à présent, un changement.

Dans les Ardennes, la situation reste très favorable. L'activité est toujours très grande dans les usines et les prix sont fermement tenus. Les cours des fontes de Suède, au bois, sont élevés, on cote les bonnes marques à fr. 23,50 et fr. 24,50 franco Ardennes; les fontes anglaises conservent également une grande fermeté, on cote fr. 17 à 18.

En Meurthe-et-Moselle, la situation est brillante et sans changements. Les cours se maintiennent très élevés pour les fontes, les fers marchands et les aciers. On cote : fers marchands n° 2, fr. 27; fers spéciaux, fr. 29; feuillards, fr. 30; tôle d'acier, fr. 32; fonte de moulage, fr. 90.

Dans le Centre, le marché paraît un peu moins actif, mais la situation n'en reste pas moins bonne pour les usines dont les carnets sont suffisamment garnis pour assurer un travail constant jusqu'à la fin de l'année. On cote fers 1^{re} catégorie, fr. 27; fers marchands, fr. 31; tôle de fer de 3 millimètres et plus, fr. 33; tôles d'acier de 3 millimètres et plus, fr. 35.

A Sheffield, l'influence de la cherté du combustible et du minerai se fait, malgré tout, toujours sentir; les travaux en cours d'exécution maintiennent toujours un mouvement inusité dans les fonderies du district et dans les usines.

En Ecosse, nous nous trouvons toujours en face d'un marché très déséquilibré par les meneurs, surtout du marché de Londres, aussi les affaires sérieuses ont-elles souffert; on ne sait aucunement à quel saint se vouer. On a coté très nominalement : les Ecossaises à 71/9, les Cleveland à 75/», les Cumberland 1 81/9.

(*Moniteur industriel*, 13 mai.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 avril au 12 mai.

LYON

Rue des Fossés-de-Trion, 1. — Maison. — Propriétaire, M. Favier, place de Trion, 6. — Entrepreneur, M. Favier, place Trion, 6.

Chemin des Pins, 171. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Guille, rue Vauban, 11.

Rue Jeanne-d'Arc, 31. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Maret, avenue de Saxe, 279. — Entrepreneur, M. Genet, cours Henri (Montchat).

Cours Suchet. — Démolition et reconstruction d'un immeuble. — Propriétaire, M. Juthier, place Carnot, 13.

Chemins des Cures et de la Vitriolerie. — Mur. — Propriétaire, M. Barral, rue de la Vitriolerie, 23.

Angle des rues de la Buire et Etienne-Dolet. — Bâtiments d'usine industriels. — Propriétaire, M. Cavellier, place de la Bourse, 2. — Architecte, M. Thévenet, rue Villeroy, 2.

Rue Sainte-Clotilde, 3. — Maison de rapport (4 étages). — Propriétaires, M. Penaud, rue du Mail, 14; M. Démontez, rue de Crimée, 10. — Architecte, M. P. Martinon, rue de Sèze, 119.

Place Monplaisir, cours Gambetta. — Trois immeubles de rapport. — Propriétaires, MM. Duc, Rouchon et Desseauve, Cainaud. — Architecte, M. Rostagnat, rue de la République, 83.

Rues de Bonnel et Pierre-Corneille. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Joly, cours Gambetta, 130. — Architecte, M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Rue de Bonnard, 20. — Villa. — Propriétaire, M. Guerre, même adresse. — Entrepreneurs, MM. Duchez et fils, rue de Bonnel, 20.

Avenue du Parc-d'Artillerie, 5. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Chatoux, même adresse. — Architecte, M. Cadet, rue Ney, 75.

Rue Pierre-Corneille, 77. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Crozat, route de Vienne, 212. — Architecte, M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

SAINT-ÉTIENNE

Rue Saint-Roch, 72. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Michalon fils, rue Villeboeuf, 8.

Rue du Haut-Treuil, 43. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Pacalet, même adresse.

Route de Saint-Chamond, 75. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Teytard, même adresse.

Rue Marthourey. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Debrosse, rue Saint-Etienne, 14.

Chemin n° 13, à Côte-Chaude. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Rey, même adresse.

Chemin des Champs. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Depras, rue Balay, 13.

Chemin n° 7 du Quartier-Gaillard. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Dubouchet, au Marais, maison Hugon.

Rue de Montaud, 68. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Granchamp, même adresse.

Rue Praire, 10. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Forest, place de la Croix, 1.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 9 juin, 2 h. — *Préfecture*. — Asile départemental d'aliénés à Bron. Travaux d'entretien pendant les années 1900, 1901, 1902. — 1^{er} lot. Plâtrerie et peinture. Estimation annuelle, 5 000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Zinguerie et ferblanterie. Estimation annuelle, 10 000 fr. Cautionnement, 1 000 fr.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées à la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Rhône. — Samedi 9 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture*. — Route nationale n° 86. Traverse de Givors. Convertissement en chaussée pavée en pavés d'échantillon de la chaussée de la rue Victor-Hugo, pavée en cailloux roulés, entre les points kilométriques 21 k. 904,5 et 21 k. 715, sur une longueur de 270 m. 50. Travaux à l'entreprise, 20 686 fr. 05. Somme à valoir pour travaux imprévus, 1 313 fr. 95. Total, 22 000 fr. Montant du cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 500 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Autonne, ingénieur ordinaire, rue Montbernard, 9, Lyon, de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 14 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Services municipaux. Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles Dezaire, cours Suchet, 56, et Dyen, rue Smith, 11. Mise à prix, 600 fr. Cautionnement, 200 fr.

Dépôt des soumissions jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 juin 1900, de 8 h. 1/2 du matin à 5 h. 1/2 du soir.

Pour tous autres renseignements s'adresser à l'Hôtel de Ville (5^e bureau)

Gers. — Samedi 26 mai, 2 h. — *Préfecture*. — Commune de Boucagnères. Chemin vicinal ordinaire n° 1 de Boucagnères à Simorre. Reconstruction du pont sur le Gers. Terrassements et empiérement aux abords sur une longueur de 138 m. 92. Montant des travaux à adjudger, 3 249 fr. 63. Somme à valoir pour surveillance et cas imprévus, 450 fr. 37. Total général, 3 700 fr. Cautionnement, 120 fr.

Les entrepreneurs qui désireraient concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des devis et cahier des charges, bordereaux des prix et estimation des dépenses dans les bureaux de la préfecture (2^e division), tous les jours, ceux fériés exceptés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Isère. — Dimanche 27 mai, 2 h. — *Mairie de Saint-André-en-Royan*. — Chemin vicinal ordinaire n° 4 des Courtieux. Construction entre Saint-

André-en-Royans et Saint-Romans, sur 1.294 m. 82. Montant des travaux, 8.733 fr. 68. A valoir, 1.766 fr. 32. Total, 10.500 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa par l'agent voyer d'arrondissement.

Renseignements à la mairie et chez l'agent voyer cantonal.

Isère. — Samedi 2 juin, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. 1^o Route n^o 90. Rechargement de la chaussée, entre 37 k. 800 et 39 k. 359. Montant des travaux, 2.394 fr. 20. A valoir, 1.605 fr. 80. Total, 4.000 fr. Cautionnement, 90 fr. — 2^o Plantations d'arbres sur les routes n^o 75 et 85, entre 14 k. 800 et 16 k. 500. Montant des travaux, 1.458 fr. A valoir, 142 fr. Total, 1.600 fr. Cautionnement, 50 fr. — 3^o Plantations d'arbres sur la route n^o 90 entre 32 k. et 34 k. 150 et entre 38 k. 6 et 39 k. 8. Montant des travaux, 3.584 fr. A valoir, 142 fr. Total, 3.726 fr. Cautionnement, 150 fr. Renseignement à la Préfecture.

Jura. — Jeudi 31 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Laubespain. Amélioration du régime des eaux. Montant des travaux, 6.818 fr. 62. A valoir, 540 fr. 45. Total, 7.359 fr. 07. Cautionnement, 225 fr. M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. — 2^e lot. Bletterans. Etablissement d'un aqueduc d'assainissement dans la rue du Marché. Montant des travaux, 3.606 fr. 16. A valoir, 219 fr. 59. Total, 3.825 fr. 75. Cautionnement, 120 fr. M. Lambert, agent voyer cantonal à Bletterans. — 3^e lot. Augisey. Réparations aux édifices du culte. Montant des travaux, 1.506 fr. 09. A valoir, 168 fr. 61. Total, 1.674 fr. 70. Cautionnement, 50 fr. M. Jasseron, agent voyer cantonal à Beaufort. Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudicat.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées à la préfecture, le mercredi 30 mai, avant 5 heures du soir ou parvenir par la poste sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 7 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Ville de Morez. Construction d'un égout sur la route nationale n^o 5, de Paris à Genève, entre les points 107 k. 710 et 102 k. 806 dans la traverse de Morez, travaux évalués par le projet présenté par M. l'ingénieur en chef. Montant du projet, 4.322 fr. 98. Somme à valoir, 477 fr. 02. Cautionnement, 200 fr.

Visa du certificat, par l'auteur du projet, huit jours au moins avant l'adjudication. Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés : 1^o à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés ; 2^o dans les bureaux de M. Claudet, ingénieur ordinaire à Lons-le-Saunier, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Savoie — Jeudi 31 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux sur chemins vicinaux — 1^{er} lot. Cléry. Chemin n^o 4. De Clermont à Champoux. Saint-Vital. Chemin n^o 3. De Moratier. Construction entre l'origine et la fin, sur 2.610 m. Montant des travaux, 22.414 fr. 15. A valoir, 3.085 fr. 85. Total, 25.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Beaufort. Chemin n^o 5. Du Mont. Construction entre la maison Bochet et le pont de la Clirettaz, sur 145 m. 30. Montant des travaux, 2.153 fr. 80. A valoir, 246 fr. 20. Total, 2.500 fr. Cautionnement, 100 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'ingénieur voyer d'arrondissement. Renseignements à la sous-préfecture.

Ministère de la Guerre. — Vendredi 25 mai, 10 h. — *Mairie de Marseille.* — Génie militaire. Chefferie de Marseille. Place de Marseille. Adjudication des travaux de construction d'un poste photo-électrique à Caveaux (Iles du Frioul). Le montant approximatif de la dépense est de 40.000 fr.

Les demandes de soumissions devront parvenir au chef du génie à Marseille, avant le 21 mai. L'envoi des soumissions, par lettre recommandée, sera admis jusqu'au 24 mai.

Pour renseignements s'adresser au bureau du génie, rue Fongate, 17.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société en nom collectif G. Durafour et Bruchon, à Villeurbanne, cours de la République, 51. Entreprises de travaux publics. Durée du 24 avril 1900 au 24 avril 1903. Capital 2.000 fr. 3 mai.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — La Société A. Gouverne et Cie, prend comme raison sociale : A. Gouverne et P. Chrétien par suite du décès de M. Léglise, l'un des associés. 1^{er} mai.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	208 50	211 »
— en planche rouge	249 50	250 »
— — — jaune	197 50	200 »
Etain Banca en lingots	367 50	372 50
— Billiton et détroits en lingots	362 50	367 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	49 50	50 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	52 50	53 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	54 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	» »
— — — Autres marques	73 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	» »
— laminé	500 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	350 »	» »
— laminé	450 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	30 »	31 »
Fer à double T, AO	28 »	29 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	33 50	34 50
Mercurc le kilo	775 »	800 »

ÉLÈVE ARCHITECTE sérieux et intelligent, ayant jolie écriture est demandé, chez **MM. Comte et Lambert**, architectes, 1, cours Gambetta. S'y adresser de 9 à 11 heures.

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Jeudi 17, adieu de la troupe, dernière des *Maris de Léontine*. Vendredi, *Froufrou*, l'œuvre si émouvante de Meilhac et Halévy, par les artistes de la Comédie-Française. Samedi et jours suivants, la *Joueuse d'orgue*.

Eldorado. — Tous les soirs *Les Petites Brebis*, opérette, avec Gordon, ténor léger, Boisse, M^{me} Derma. L'équilibriste Severus Schœffer.

Casino des Arts. — Tous les soirs spectacle concerts : le cosmographe Thomson avec ses vues de l'Exposition et de la guerre du Transvaal. — Vendredi soirée de gala.

Concerts Bellecour. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, orchestre du Grand-Théâtre, sous la direct. de M. Farges. Ouvert jeudi 17. Fêtes artistiques.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 23498

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS. Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Eragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Gailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments *Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de *Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère); Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Freydière-Gouy); *Chaux des Barbrières* (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet), *Succursales* : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant à la Touz-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseries* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. *Succursales* : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

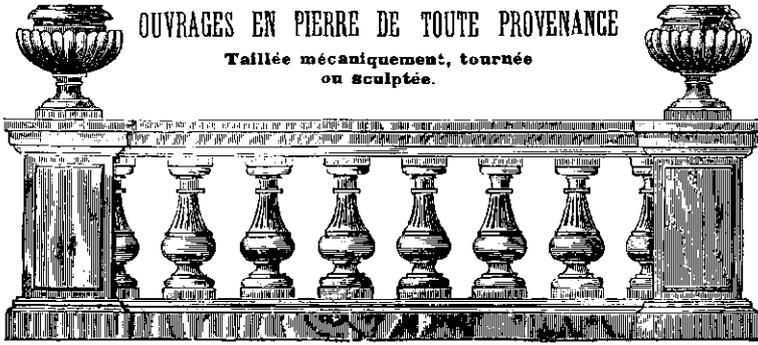
CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

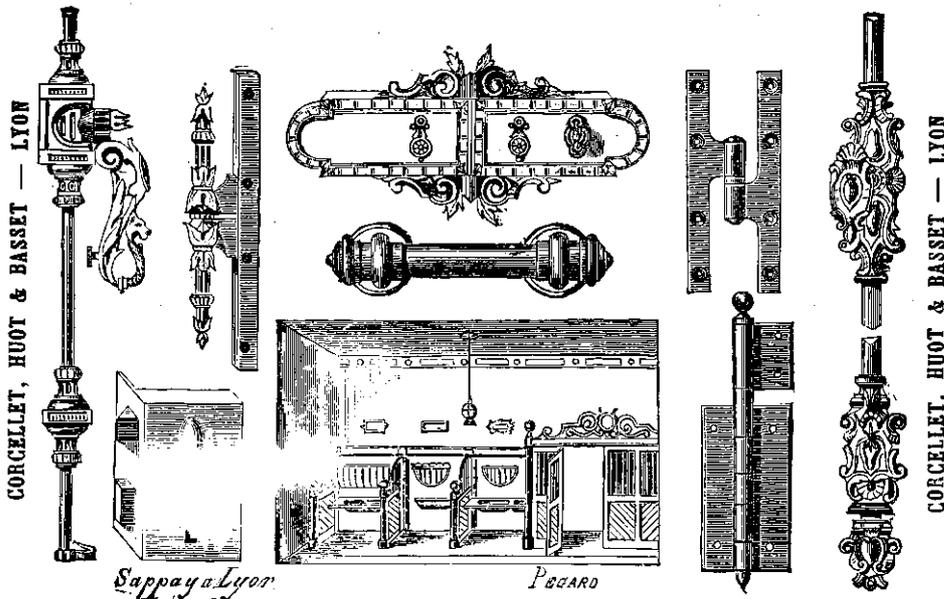
BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album



CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

Sappaya Lyon

PEGARD

**SERRURERIE
D'ART ET DE BATIMENT**

JARDINS D'HIVER, VÉRANDAHS, MARQUISES
PORTAILS, GILLES, SERRES, ETC.

CHARPENTES EN FER

CIELS OUVERTS, CROISÉES, RAMPES
KIOSQUES, PONTS, ETC.

L. RUDIGOZ
31, rue Barême, 31, LYON

MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS
Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES
Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

Gustave VINCENT ✠
ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY
Le plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE

ANC. M^{ON} DURET & REVOL
Fondée en 1832

VERZIER & GUIQUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépôt des faïences décoratives, J. Leblitz. **TÉL. 9-70**

SERRURERIE ARTISTIQUE

Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-ouverts, Croisées en fer, Ponts et Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOUX
130, Cours Lafayette, Lyon.
Tarif adressé franco sur demande

MOSAÏQUE
de marbre, romaine et vénitienne
pour dallages et décorations

MOSAÏQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX

BERTIN & C^{ie} 223, avenue de Saxe, Lyon
Voir notre Exposition dans notre vitrine

Location, Vente et Achat
DE
LOCOMOBILES
et Pompes d'épuisement

Locomobiles de 5 à 10 chevaux de force
POMPES CENTRIFUGES de 100 à 300 m³ de diamètre

JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

Demandez partout le " **THÉ DES MANDARINS** " QUALITÉ SUPÉRIEURE

Demandez partout
l'Elixir Saint-Pierre
LIQUEUR DE TABLE
de Première Marque